

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2007

FINANCES

Le Conseil Municipal :

- 1) **ADOpte** les comptes de gestion 2006, ainsi que les Comptes Administratifs 2006 de la Commune et des services annexes (Eau Potable, Assainissement, Port de Plaisance et Pompes Funèbres) et décide de l'affectation des résultats de fonctionnement correspondants.
- 2) **DECIDE** de verser :
 - une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 55 € à l'Amicale Laïque pour l'organisation du spectacle de la section danse le 12 mai dernier au Carré Magique à Lannion.
 - une subvention de fonctionnement de 742,60 € à l'association « Sports Trégor 22 » pour l'intervention de l'éducateur tennis de table.
- 3) **DECIDE** de contacter un prêt de 2 500 000 € (géré en 2 tranches de 1 250 000 € chacune) auprès de la Caisse de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor et de la Banque de Financement et de Trésorerie (filiale du Crédit Agricole) qui en sera le gestionnaire.
- 4) **APPROUVE** l'admission en non valeur des produits qui lui sont présentés, pour un montant global de 34,50 €.
- 5) **FIXE** la grille des tarifs (séance, semaine et quinzaine) applicables aux différentes activités de Cap'Armor pour l'année 2007, en regard du nombre d'enfants d'une même famille y participant.
- 6) **FIXE** les tarifs des mini camps organisés au cours de l'été 2007 calculés en fonction du quotient familial pour les enfants dont la famille réside sur la Commune.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de majorer le régime indemnitaire en fixant le montant minimal de la prime mensuelle de tous les cadres d'emploi à 60 € à compter du 1^{er} avril 2007 et en portant la prime annuelle de tous les cadres d'emploi à 475 €.
- **APPROUVE** la majoration du régime indemnitaire du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2007 et des adjoints d'animation de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2007.

EAU POTABLE

Le rapport annuel 2006 préparé par la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts) et le rapport du délégué indiquent une augmentation de 2,14 % du nombre d'abonnés. Le rendement du réseau atteint 93,5 %, qui est un niveau très satisfaisant.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2006.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Preuve de la vigilance accrue des consommateurs, le volume d'eaux usées traitées en 2006 est en diminution par rapport à l'année précédente. Le nombre

d'abonnés progresse de 14,32 %, soit 2188 foyers raccordés. La facture pour une consommation de 120 m3 est stable à 197,50 €. L'assainissement individuel représente environ 40 000 m3.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2006.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les projets de travaux d'éclairage public préparés par le Syndicat Départemental d'Électricité (SDE) relatifs à :

- la rénovation de mâts et de lanternes cité Boquello pour un montant estimatif de 20 000 € TTC,
- la rénovation de foyers vétustes et d'horloges pour un montant estimatif de 20 000 € TTC,
- l'installation de prises pour illuminations de Noël pour un montant estimatif de 2 850 € TTC.

GIRATOIRE DE BOQUELLO

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'avis très favorable de Monsieur NICOL, Commissaire Enquêteur, sur le projet de réalisation du giratoire de Boquello, assorti de deux recommandations.
- **PREND ACTE** de l'avis favorable sans réserve de Monsieur NICOL, Commissaire Enquêteur, concernant l'enquête parcellaire, assorti de deux recommandations.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet de création d'un giratoire à Boquello et de déclarer la cessibilité des parcelles concernées.

ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle qu'une fermeture de classe est envisagée à l'école maternelle. Le maintien de la classe est possible si l'effectif atteint 127 élèves, mais il tend actuellement vers 120. Il indique que la commune maintiendra en 2007 les conditions actuelles d'accueil des élèves dès 2 ans et qu'il est nécessaire de rester motivé.

Le Conseil Municipal :

- **REGRETTE** la décision prise par l'Inspecteur d'Académie de restreindre l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles du département. Il déplore aussi que cette décision ait été prise sans aucune concertation avec les collectivités territoriales.

- **CONSIDERE** que la scolarisation des enfants de deux ans fait partie intégrante de l'histoire scolaire du département. Elle a des conséquences très positives sur les performances scolaires futures des jeunes. Il rappelle que cette scolarisation répond à une véritable attente sociale des familles que les collectivités territoriales ont toujours accompagné en construisant ou rénovant les locaux scolaires et en engageant les personnels territoriaux

indispensables au bon fonctionnement des classes et à l'accueil des élèves.

- **DEMANDE** à l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa décision afin d'accompagner l'attente scolaire des familles et l'investissement des collectivités territoriales.

TRAVAUX MAIRIE

Le Conseil Municipal :

1) **DECIDE** d'accepter les avenants suivants :

Plus-values :

- Lot n°1 (gros œuvre) : 14 960,50 € HT de travaux divers.
- Lot n°3 (couverture) : 2 966,19 € HT pour l'augmentation du coût du zinc.
- Lot n°5 (menuiserie extérieures) : 17 308,00 € HT de travaux divers et 11 205 € HT pour le remplacement des menuiseries aluminium extérieures existantes de la Mairie.

Moins-values :

- Lot 6 (serrurerie/métallerie) : 3 042 € HT.
- Lot 10 (revêtement de sols scellés) : 4 658,62 € HT.

2) **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation pour la sélection d'une entreprise chargée du traitement des bois du chantier de la Mairie et **FIXE** l'enveloppe des travaux à 5 600 € HT.

NATURA 2000

Le syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion du site NATURA 2000 de la Côte de Granit Rose regroupant les 4 communes de Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Trégastel et une partie importante du domaine public maritime (soit 6 300 ha au total) a rédigé le document d'objectifs (DOCOB) qui définit les actions et animations à mettre en œuvre pour la préservation des habitats naturels.

Ce syndicat sera dissout le 30 juin prochain et son rôle d'opérateur de même que son actif et son passif seront transférés à « Lannion - Trégor - Agglomération ».

Le Conseil Municipal :

DEMANDE la dissolution du SIVU NATURA 2000 auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,

VALIDE le pacte de dissolution annexé à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer,

JURES D'ASSISES 2007

Après tirage au sort sur la liste électorale, les 9 personnes ci-après sont susceptibles de faire partie d'un jury d'assises en 2008, à savoir : Mme Florence VINCENSINI, Mr Michel LE COZ, Mme BROUDIC Corinne, Mr Christophe OOGHE, Mr Boleslas BIALOWAS, Melle Yoann GOD, Mr Christian LE BOUHART, Mme Colette KRIVINE, Mr Pierre HENNION.